



**HANDISPORT
& SPORT ADAPTÉ**

RÈGLEMENT 2025

DATE : 25 & 26 JANVIER 2025 - LIEU : STADIUM JEAN-PELLEZ

1. COMPÉTITION

1.1 Règlement

Pour sa 8ème édition, le X-Athletics fait partie du **calendrier WPA** avec un label argent. Le déroulement de la compétition est soumis aux **règles de la World Para Athletics**.

2. HÉBERGEMENT

2.1 Athlètes et coachs

- L'organisation du X-Athletics **ne prend pas en charge** l'hébergement de l'athlète et des coachs. Ils pourront néanmoins profiter des tarifs du X-Athletics (**Annexe 1**)

2.2 Autres informations

- Les frais engendrés par tout autre personne de la délégation (familles, amis) ne seront pas pris en charge. Selon les disponibilités, elles pourront séjourner à l'hôtel **après accord** de l'organisateur.
- Les réservations **sont assurées** par l'organisateur

3. RESTAURATION

- Les repas (petits-déjeuners et dîners) seront servis directement au Comfort Hotel***
- Le petit-déjeuner est compris dans le prix de la chambre
- Les repas (midi et soir) sont à la charge de l'athlète (**sauf indication contraire**)
- Le dîner est au prix de **17€** (entrée, plat, dessert)
- Si vous souhaitez bénéficier des repas du soir, merci de remplir le formulaire (**lien Form**)

4. DEPLACEMENTS ET TRANSFERTS

- L'organisateur **ne prend pas en charge** les frais de déplacement des athlètes et de son coaching staff.
- Le transfert Aéroport/Hotel/Aéroport ou Gare/Hotel/Gare **est assuré** par l'organisateur. Les horaires seront communiqués ultérieurement.
- Seuls les transferts depuis l'aéroport **Lyon Saint-Exupéry** ou **Aulnat (Clermont-Ferrand)** et depuis la **gare de Clermont-Ferrand** seront pris en charge.
- Pour organiser au mieux votre arrivée, merci de bien **remplir le Form**
- Une navette entre l'hôtel et le Stadium Jean-Pellez, lieu de compétition sera mis à disposition. Les horaires seront affichés à la réception de l'hôtel.
- Un tram, **gratuit le week-end**, est accessible depuis l'hôtel jusqu'au Stadium.

5. CESSION DES DROITS À L'IMAGE

En participant au X-ATHLETICS, l'athlète s'engage à signer le contrat de cession de droit à l'image (**Annexe 3**)

6. RÉUNIONS TECHNIQUES ET CONFÉRENCES DE PRESSE

- Les coachs sont tenus d'assister aux réunions techniques préparatoires.
- Les délégations sont tenues d'assister à la conférence de presse de présentation qui se tiendra le vendredi 24 janvier 2025, en présence des partenaires de l'évènement. Des informations complémentaires seront communiqués ultérieurement.

7. FINALISATION INSCRIPTION

Pour finaliser votre inscription, merci de nous renvoyer les documents complétés et signés suivants:

- Le présent règlement signé
- Document "Informations et performances" complété
- Athletes Shoes Declaration complété et signé
- Formulaire X-ATHLETICS 2025
- Cession de droits à l'image signé

NOM :.....

PRÉNOM :.....

DATE :/...../.....

**SIGNATURE, PRÉCÉDÉ DE LA
MENTION "LU ET APPROUVÉ"**